

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 Décembre 2024

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
				10/12/2024

Etaient présents : Mmes OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, LEFRANÇOIS, MOUAMIR, FOURNIÉ

Excusés : Mmes JOUANNAULT, PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, PERRINET, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. MOUAMIR.
M. PERRINET a donné pouvoir à Mme RENARD.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2024/114 – Objet : Vote du budget primitif 2025 du budget principal du C.C.A.S

La Présidente,

Il est proposé au Conseil d'administration du C.C.A.S, d'examiner les propositions du budget primitif 2025 pour le budget principal du C.C.A.S arrêté aux montants suivants :

→ montant global : 2 677 738.78 €
 dont section investissement : 41 911.02 €
 section fonctionnement : 2 635 827.76 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 018-261800346-20241218-2024_114-DE

S²LO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 24/12/2024

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 Décembre 2024

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
				10/12/2024

Etaient présents : Mmes OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, LEFRANÇOIS, MOUAMIR, FOURNIÉ

Excusés : Mmes JOUANNAULT, PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, PERRINET, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. MOUAMIR.
M. PERRINET a donné pouvoir à Mme RENARD.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2024/115 - Objet : Modification du tableau des effectifs

La Présidente,

Il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Grade ou emploi	Durée hebdomadaire	Emplois pourvus au 20/09/2024	Emplois ouverts 18/12/2024	Mouvement	Observations	Emplois pourvus au 18/12/2024
Agents Titulaires						
Attaché principal	TC	1	1			1
Attaché territorial	TC	5	5	- 1	Emploi ouvert	5
Rédacteur principal 1 cl	TC	1	1			1
Rédacteur	TC	0	2			0
Adjoint adm. princ 1 ^{ère} classe	TC	12	10	- 2 - 2	Régularisation Emploi ouvert	10
Adjoint adm. princ 2 ^{ème} classe	TC	3	3	- 2	Emploi ouvert	3
Adjoint administratif	TC	2	2	- 2	Emploi ouvert	2
Agent de maîtrise principal	TC	4	4			4
Agent de maîtrise	TC	0	4			4
Adjoint technique princ 1 ^{ère} cl	TC	5	1			1
Adjoint technique princ 1 ^{ère} cl	TNC 30h	1	1			1
Adjoint technique princ 2 ^{ème} cl	TC	3	3			3
Adjoint technique	TC	6	8			8
Adjoint technique	TNC	1	1			1
Infirmière en soins généraux hors classe	TC	1	1			1
Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	2	3			2
Assistant socio-éducatif cl exceptionnelle	TC	5	5			5

aide soignant de classe supérieure	TC	17	20			18
aide soignant de classe normale	TC	6	9			5
agent social princ 1 ^{ère} cl	TC	0	7			7
agent social princ 1 ^{ère} cl	TNC 27h	0	20			20
agent social princ 2 ^{ème} cl	TNC 27h	27	10	- 2	Régularisation	5
agent social	TNC 27 h	11	10	- 1	Régularisation	10
adjoint animation ppal 2 ^{ème} cl	TC	1	1			1
Sous-total		114	132	- 12		118

Grade ou emploi	Durée hebdomadaire	Emplois pourvus au 20/09/2024	Emplois ouverts 18/12/2024	Mouvement	Observations	Emplois pourvus au 18/12/2024
Agents non titulaires						
attaché territorial	TC	1	1			1
psychologue de classe normale	TNC 17h30	0	1			0
infirmière en soins généraux de classe normale	TC	1	2			1
agent social	TC	2	2			2
Sous-total		4	6	0		4

TOTAL GÉNÉRAL		118	138	- 12		122
----------------------	--	------------	------------	-------------	--	------------

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 24/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
 Reçu en préfecture le 18/12/2024
 Publié le
 ID : 018-261800346-20241218-2024_115-DE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 Décembre 2024

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
				10/12/2024

Etaient présents : Mmes OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, LEFRANÇOIS, MOUAMIR, FOURNIÉ

Excusés : Mmes JOUANNAULT, PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, PERRINET, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. MOUAMIR.
M. PERRINET a donné pouvoir à Mme RENARD.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2024/116 – Objet : Décision d'attribution d'une subvention en faveur d'un projet mené par le C.C.A.S de Vierzon dans le cadre de la manifestation des Futurs de l'Écrit à Noirlac

La Présidente,

Dans le cadre d'un appel à projet « Mieux manger pour tous », la DDETSPP18 attribue au C.C.A.S de Vierzon une aide de 2 500 € pour une action collective.

Les Futurs de l'Écrit, est une manifestation culturelle organisée par et au sein de l'Abbaye de Noirlac. C'est un projet dont l'objectif premier est de tisser du lien et de créer de la rencontre entre des artistes et des personnes qui habitent sur le territoire.

Plusieurs mois durant, plus de 200 personnes, toutes générations confondues, explorent l'expression artistique, accompagnées par des artistes de toutes disciplines (vidéo, son, musique, théâtre, arts visuels, danse, lecture...), avec le concours d'une douzaine de partenaires culturels du département et autant de structures éducatives et sociales. Un week-end festif vient clore cette belle aventure partagée et donne l'occasion de découvrir les spectacles et installations, fruits de ce travail artistique et coopératif. Le projet s'attache à explorer la question du vivant et des relations entre l'homme et la nature.

Pour la première fois, l'épicerie sociale du C.C.A.S de Vierzon s'est inscrite pour accompagner des usagers à participer à cette belle aventure. Un groupe de personnes du C.C.A.S de Vierzon (12 maximum), accompagné par Jean-Christophe DÉSSERT travaillera dans les studios de composition sonore de l'Abbaye pour créer une œuvre à partir de la sonothèque du bocage de Noirlac. Cette composition, loin de l'illustration, accompagnera la lecture, en live. Grâce à la manipulation des sons choisis et travaillés dans les studios dialoguera avec les lecteurs.

La subvention prend en compte :

- 1 journée à l'Abbaye, avec le matin visite du lieu, déjeuner et présentation du projet et début de la réalisation de la bande son
- 2 autres journées pour finaliser et répéter la restitution
- 1 journée de restitution le samedi dans le cadre de la manifestation des Futurs de l'Écrit
- frais de personnel pour le suivi et l'accompagnement de l'action

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'imputer la recette afférente, soit 2 500 € à la fonction 5 – sous fonction 424 – article 74

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



A blue ink signature, likely of Corinne Ollivier, written in a cursive style.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 24/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 018-261800346-20241218-2024_116-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 Décembre 2024

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
				10/12/2024

Etaient présents : Mmes OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, LEFRANÇOIS, MOUAMIR, FOURNIÉ

Excusés : Mmes JOUANNAULT, PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, PERRINET, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. MOUAMIR.

M. PERRINET a donné pouvoir à Mme RENARD.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2024/117 – Objet : Convention avec l'association des PEP 18 pour mise à disposition salle d'animation d'Épicéa

La Présidente,

L'association des PEP 18 qui a son siège à Bourges sollicite les locaux d'Épicéa dans le cadre d'un projet cuisine avec le SESSAD Départemental.

Dans le cadre d'atelier cuisine, l'association pôle nutrition a sollicité l'épicerie sociale pour l'utilisation de la salle d'animation et de la cuisine les mardis après-midis, aux dates stipulées dans la convention.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre le C.C.A.S et les PEP 18
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 018-261800346-20241218-2024_117-DE

S'LO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 24/12/2024

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 Décembre 2024

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
				10/12/2024

Etaient présents : Mmes OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, LEFRANÇOIS, MOUAMIR, FOURNIÉ

Excusés : Mmes JOUANNAULT, PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, PERRINET, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. MOUAMIR.

M. PERRINET a donné pouvoir à Mme RENARD.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2024/118 - Objet : Compte rendu des aides accordées au cours du mois de novembre 2024

La Présidente,

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-président par le Conseil d'administration en date du 6 juillet 2020 – délibération n° 2020/34 – Aides facultatives de novembre 2024.

Compte rendu des aides accordées au cours du mois de novembre 2024

Mois	Aides accordées FAJ		Aides accordées Fonds eau		Secours hors commission	
	Nombre dossier	Montant	Nombre dossier	Montant	Nombre dossier	Montant
Novembre 2024	5	715 €	3	817.99 €	3	425 €

Mois	Aides accordées CP			
	Épicéa		Autres aides	
	Nombre dossier	Montant	Nombre dossier	Montant
Novembre 2024	64	6 887 €	5	630 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 24/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 018-261800346-20241218-2024_118-DE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 Décembre 2024

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
				10/12/2024

Etaient présents : Mmes OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, LEFRANÇOIS, MOUAMIR, FOURNIÉ

Excusés : Mmes JOUANNAULT, PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, PERRINET, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. MOUAMIR.

M. PERRINET a donné pouvoir à Mme RENARD.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2024/119 - Objet : Approbation du règlement des aides facultatives

La Présidente,

Les C.C.A.S animent une action générale de prévention et de développement social dans les communes, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Ils peuvent intervenir sous forme de prestations, via des aides sociales facultatives qui n'ont aucun caractère obligatoire. Elles relèvent d'une volonté politique, dès lors que les spécificités suivantes sont respectées :

- Spécificité territoriale : les C.C.A.S ne peuvent intervenir qu'au profit des habitants de la commune,
- Spécificité matérielle : les C.C.A.S ne peuvent intervenir que sur la base d'activité à caractère social,
- Spécificité d'égalité et de traitement devant le service public : toute personne dans une situation objectivement identique à droit aux mêmes réponses que tout autre bénéficiaire dans la même situation.

Ce règlement est élaboré dans un souci de transparence et d'équité de traitement des administrés, et vient formaliser les règles d'attribution des aides sociales facultatives portées par le C.C.A.S, en complément des aides légales.

Il répond à une double finalité :

- Servir de base juridique aux décisions individuelles prises en matière d'aides sociales facultatives,
- Constituer un guide d'informations pratiques en direction des administrés et des intervenants, en déclinant les différents types d'aides et leurs conditions d'éligibilité.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le règlement des aides facultatives
- de valider la mise en application de ce règlement à compter du 1^{er} janvier 2025

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



A blue ink signature, likely of Corinne Ollivier, written in a cursive style.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 24/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 018-261800346-20241218-2024_119-DE

A logo consisting of the letters "S2LO" in a stylized, blue, bold font.